

**CONTRAT D'ACCUEIL PERSONNALISÉ
HALTE GARDERIE 2022/2023**

NE REMPLIR QUE JUSQU'AU N°1 (« L'enfant bénéficiaire de ce contrat »)

Conformément au Règlement Intérieur de la Halte Garderie « Espace Mômes », les parents devront remplir et signer un dossier d'inscription, incluant le présent Contrat d'Accueil Personnalisé.

Le Contrat d'Accueil Personnalisé a pour but de définir avec les parents les jours et heures de présence de chaque enfant, en période scolaire et pendant les vacances scolaires.

Contrat d'accueil personnalisé conclu entre :

La Halte Garderie « Espaces Mômes », située au 34 bis rue Madame de Sanzillon à Clichy (92 110), représentée par Madame PEUGEOT, en qualité de Présidente.

Et Monsieur et/ou MadameParents ou tuteur¹

Adresse

1. L'enfant bénéficiaire de ce contrat :

NOM : Prénom

Date et lieu de naissance

2. Durée du contrat :

Date de début du contrat : Date de fin du contrat :

3. Une période d'adaptation

Un temps d'adaptation est prévu pour chaque enfant, selon le Règlement de Fonctionnement (1 heure, 2 jours consécutifs).

Date et heure de la 1^{ère} journée d'adaptation :

Date et heure de la 2^{ème} journée d'adaptation :

¹ Rayer la mention inutile
34 bis rue Madame de Sanzillon 92110 CLICHY
Tél : 01.47.37.74.85 portable : 06.99.04.53.49
Mail : espacemomes@orange.fr

4. Temps d'accueil :

Cocher les cases correspondantes au temps d'accueil demandé et confirmé avec la Responsable de la Halte-Garderie :

| Jour/Créneau horaire Période scolaire | De 9 h à 12h00 | De 13h30 à 17h00 |
|--|------------------|------------------|
| Lundi | | |
| Mardi | | |
| Mercredi | REUNION D'EQUIPE | |
| Jeudi | | |
| Vendredi | | |

Nombre de demi-journées réservées par semaine :X nombre de semaines par an =.....

Tarification :

Voir Annexe 1 du Règlement de Fonctionnement de la Halte-Garderie.

Seront pris en compte :

- ressources annuelles de la famille
- taux d'effort (ex : 0.06)
- nombre d'heures réservées
- tarif horaire
- nombre de semaines
- nombre de mois à facturer

Montant de la participation à régler chaque mois par la famille : Euros.

5. Engagement

Les parents et la Responsable de la Halte-Garderie « Espace Mômes » s'engagent à respecter les termes de ce contrat.

Les parents s'engagent à ce que leur enfant ne fréquente pas deux structures subventionnées par la ville de Clichy en même temps et sont informés que l'association ESPACE MOMES est susceptible de communiquer la liste des enfants inscrits au service Petite Enfance de Clichy à sa demande.

Clichy, le :

Mme PEUGEOT,
Présidente - Espace Mômes

M. José GUADALUPE
Directeur Espace Mômes

Mme HADDADI,
Responsable de la Halte-Garderie

Signature du père

Signature de la mère